

CR AUDIO avec la Direction Générale Du 13 novembre 2020

COVID : le confinement se poursuit, le télétravail est-il vraiment favorisé en douane ?

L'administration aborde le sujet des statistiques. Plus 85 nouveaux cas contre plus 92 la semaine dernière. Cependant le nouveau décompte présenté par l'administration, ne nous permet pas de connaître le nombre de malades réels, nous n'avons que le compte de nouveaux cas. Pour tenir compte du nombre de malades réels il faudrait connaître aussi le nombre de malades guéris. Les syndicats notent que les chiffres s'embrouillent et perdent de la lisibilité.

Présents : Op.Co/Ag : 3805, Surv : 4083, TOTAL 7888

Télétravail Op.Co/Ag : 4637, Surv : 480, TOTAL 5117

CAS COVID : Op.Co/Ag : 135, Surv : 214, TOTAL 349

Pour l'USD -FO le nombre d'agents atteints du Covid est très significatif de l'exposition subie, la variation OP.CO/AG et Surveillance avec le nombre record de 214 confirme ce constat.

Le travail à distance permet de réduire de façon significative les expositions.

Questions des agents relayées par l'USD-FO

Le télétravail : L'outil AVAYA qui permet la téléphonie pro est saturé par la généralisation du transfert d'appel sur les lignes fixes personnelles des agents en télétravail.

Cela signifie que les appels professionnels de toute nature (internes mais aussi externes) atterrissent sur les lignes fixes personnelles lorsque le renvoi est activé. Cela peut se comprendre quand l'agent est effectivement en télétravail pendant ses horaires de télétravail. Mais comme le renvoi d'appel ne peut être désactivé que depuis le bureau (lieu de travail), le soir, le week-end, pendant les journées de temps partiel, de CA ou de CM le téléphone va continuer de sonner au domicile de l'agent (les enfants ou les conjoints vont aussi décrocher). Pour l'USD-FO ceci n'est pas concevable, que compte faire l'administration.

L'administration répond : on va considérer ce sujet que l'on découvre et vous aurez une réponse prochainement .

Le télétravail à Saint Pierre et Miquelon

L'USD FO a fait remonter des dossiers **d'agents à risque** auxquels il est refusé l'attribution de 5 jours de télétravail. Pourtant ceci était une pratique sur ce site lors du précédent confinement.

L'administration répond : Le sujet est relevé on le traite et on revient vers vous

Sujet des agents éloignés de leur domicile.

Certains collègues résident loin de leur centre d'intérêt familial et ne rentrent chez eux qu'une seule fois par semaine. Les mesures actuelles ne leur permettent plus ces retours. En effet il est estimé que si le travailleur a une solution de logement pendant ses 5 jours de travail il doit rester sur site. L'USD FO ne sous-estimant pas l'allongement de la période de confinement, demande que ces agents puissent être déplacés sur un poste le plus proche possible de leur résidence familiale jusqu'à un retour à la normale.

L'administration répond : L'administration n'envisage pas de pratiquer un rapprochement de ces agents isolés géographiquement.

Sujet des agents résidents à l'étranger travaillant en frontière et souhaitant télétravailler ; ils se voient refuser cette possibilité. FO demande que cette question soit réexaminée.
L'administration va considérer la question et nous donner une réponse prochainement.

L'USD-FO met en exergue la difficulté pour les chefs de service d'opter pour le télétravail. Outre l'ouverture au public, les raisons multiples et variées passent par : l'organisation des services, les opérations de maintenance qui sollicitent leur présence, et surtout l'idée de l'exemplarité induite par la notion de grade sans limite au sein de cette administration. L'USD-FO demande qu'il nous soit fournis les chiffres des présents par catégorie.

Dans le contexte que nous venons de citer, nous ne nous étonnons pas des réticences de certains chefs de services à accorder le télétravail. Il est donc urgent que tout le monde comprenne que la maladie n'a pas de grade si ce n'est celui de sa dangerosité.

L'administration répond : On est incapable de vous fournir ces chiffres, car la mécanique de recensement est lourde et il n'est pas prévu de faire ressortir les catégories d'agents en télétravail.

D'après nos informations partielles la plupart des directions, a priori une majorité, ne font plus du tout de FP TPCI sinon certaines beaucoup moins et de manière édulcorée en fonction des impératifs locaux... (Unité routière, nouveaux agents peu formés etc..)

Cependant nous apprenons qu'au CODT d'Ile de France (dépendant de la DI Ile de France et étant dans la même division que la BSM et accessoirement dans le même immeuble que la BSI Paris Nord qui n'en font plus) ils sont tenus (et la hiérarchie est intransigeante sur ce point) de continuer à en faire et ils en augmentent même le rythme pour que tous les agents aient fait leur 24h avant le 31 décembre. Il est à noter, en complément, que les agents du CODT IDF, ne sont pas en tenue, non armés et qu'ils n'ont aucun contact avec le public, ni de près ni de loin. Des séances de tir sont programmées les 17 et 24 novembre mais également les 02 et 8 décembre et des séances de TPCI à 5 agents sont aussi prévues le 13, 20 et 24 novembre comme les 22 et 30 décembre. Pour l'USD-FO cette gestion, qui n'a pour but que de remplir des formulaires, fait fi des risques encourus par les agents lors de ces séances.

Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à ces formations et ceci jusqu'à la sortie de crise.

L'administration répond : On voit la situation et on vous tiendra informé

Les CET et les congés : Nos demandes sur les reports de congés et l'augmentation du CET n'ont pas obtenu de réponse, donc nous renouvelons la demande exceptionnelle pour 2021 de pouvoir abonder le CET sans limite et de pouvoir prendre les congés jusqu'en février.

L'administration répond : Sur les congés et les CET les questions n'ont pas été tranchées et elles sont à l'étude.

Concernant le port de l'arme sur le trajet domicile travail, nous signalons que certains agents vivent mal l'insécurité lors des trajets et surtout ceux à qui on demande de venir en tenue au lieu de s'habiller au poste. Une pétition est en cours signale l'USD FO, on adhère ou pas à cette position mais il n'en reste pas moins vrai que le questionnement est réel.

L'administration revient sur l'art 56 et refuse d'accéder à cette demande. La pétition sera examinée et la directrice y répondra.

Se pose la question du rôle des agents (SU) en frontière, à l'égard des ressortissants, sachant que les agents sont dépourvus de pouvoir à leur égard. Nous nous permettons de vous rappeler que ces contrôles de vérification des personnes sont demandés dans le cadre du risque attentat et non dans le contexte sanitaire actuel. Il conviendrait que l'administration accorde les moyens d'action dans le cadre des missions confiées.

L'administration répond : En frontière espagnole et italienne il sera fait appel à des réservistes les 4 DI concernées traitent le sujet

Autres sujets évoqués par d'autres OS :

Jour de carence : ceci pousse les agents à venir travailler malgré des symptômes.

Le déménagement du SNDFR se passe mal il est demandé de sursoir à ce déménagement.

Pensées pour les victimes du 11 novembre.

Les conjoints des personnes vulnérables toujours sans mesure de protections vis-à-vis du conjoint qui travaille (en douane).

Aménagement des locaux sociaux souvent trop exigües et demande de nettoyages supplémentaires en deux services.

Les longues durées : les agents mangent dans les véhicules de service où est la logique !

Nous avons été saisis concernant les règles de cohabitation (logement pour célibataire au sein des logements de la Masse). Il semblerait que les consignes ne soient pas diffusées.

L'USD FO demande que les locataires ne partagent pas le même logement et en cas d'impossibilité de faire différemment que des consignes d'utilisation des lieux communs (cuisines, sanitaires) soient diffusées. L'administration va saisir le directeur de l'EPA dans ce sens

La direction générale concède que la mise en œuvre du télétravail est parfois différente en fonction des DI, même si la douane n'a pas à rougir de ses engagements. Pourtant les efforts seront poursuivis. La directrice générale invite les OS à faire remonter des anomalies sur sa boîte mail.

La nouvelle circulaire pour les personnes à risque est évoquée et l'arbitrage du médecin du travail reste effectif en cas de difficulté à trancher sur les mesures pour les agents vulnérables.

Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042512657>

Pour les heures de formation qui ont été prises pour la préparation des oraux de concours qui n'auront pas lieu elles seront recreditées. Pour les congés pris dans le même cadre (de préparation des oraux) pour lesquels les agents demandent l'annulation, les chefs de services géreront la situation en tenant compte de la notion de nécessités de service. n appel à bienveillance sera faite par la DG.

Monsieur Decanter intervient pour la DNRFP : Les formations se poursuivront sur en ligne, 38 agents se sont inscrits à cette formation.

Pour les formations en tir pour les changements de branches. Les Di ont été sollicitées pour participer à ces formations. Sur 54 stagiaires, seuls 5 ne sont pas encore formés et 2 en situation de report.

Pour la TPCI les formations se poursuivront en sous-groupe de 18 participants

Pour les formations initiales des inspecteurs élèves (73 inspecteurs concernés) elles se passent en distanciel.

Pour les oraux annulés et la validation des écrits, tout est en cours et les agents auront des informations dès la seconde quinzaine de décembre sur l'admission définitive.

En cette période de pandémie les mesures de prévention établissent que le distanciel est largement privilégié et si une réunion en présentielle à lieu, elle ne doit pas rassembler plus de 10 personnes même pour les AG des OS. Les réunions concernées seraient celles qui se tiendraient dans des locaux de l'administration.

Pour celles tenues en dehors de locaux administratifs, le sujet reste en suspens.